

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 208

présenté par

Mme Krimi, M. Herth, Mme Bureau-Bonnard, M. Corceiro, M. Perrot, Mme Silin, Mme Mörch,
Mme Vanceunebrock, M. Barbier et Mme Vidal

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.